

Conditions générales de vente de Neidhart + Schön AG

Par la soumission de la commande, le client accepte les conditions générales de vente suivantes:

1. Validité: Les conditions de vente suivantes restent valables sur toute la durée de la relation commerciale. D'autres conditions, spécialement demandées par le client, ne sont valables qu'avec l'acceptation écrite de Neidhart + Schön AG. Cette version française des conditions de vente est une traduction de la version allemande, cette dernière faisant foi.

2. Offres: Les offres établies sur la base de documents ou d'un planning provisoires n'ont qu'un caractère indicatif. Neidhart + Schön AG se réserve le droit de modifier ou de révoquer une offre jusqu'à la confirmation écrite de la commande.

3. Prix: Sauf accord contraire, les prix offerts ou confirmés sont toujours des prix nets au départ de l'entreprise, TVA en sus. Les prix s'entendent sous réserve d'un renchérissement des matières premières et d'éventuelles augmentations de salaires consécutives au contrat collectif de travail.

4. Conditions de paiement: Le paiement doit être effectué dans les trente jours, à compter de la date de la facture et sans aucune déduction. Ce délai écoulé, le client est redevable, sans rappel, d'un intérêt moratoire de 6%. Neidhart + Schön AG est en droit d'exiger des garanties de paiement, même après l'acceptation de la commande. A défaut de ces garanties, il peut interrompre l'exécution de la commande, les frais encourus jusqu'à ce moment devenant immédiatement exigibles. Pour toute commande exigeant une immobilisation de fonds importants, pour des matières premières ou des travaux confiés à des tiers, ou pour l'exécution de travaux dépassant une durée de deux mois, Neidhart + Schön AG peut exiger des acomptes qui assurent la couverture des sommes engagées. La marchandise livrée reste, jusqu'à complet paiement de la facture, propriété de Neidhart + Schön AG.

5. Délais de livraison: Les délais fermes n'engagent Neidhart + Schön AG que dans la mesure où les documents nécessaires (modèles, lithos, manuscrits ou supports de données, films, bon à tirer, etc.) lui parviennent dans les temps fixés ou qu'aucun cas de force majeure ne vienne entraver le déroulement de la production. L'engagement de tenir les délais part du jour de la réception complète des documents et prend fin le jour où la marchandise quitte l'imprimerie. Si les délais sont dépassés pour une raison indépendante de la volonté de Neidhart + Schön AG, comme des dégâts primaires, guerres, grèves, coupures de courant, pénurie de matières premières, retard ou manquement au contrat (provoqué ou non) de tiers (p.ex. sous-traitants) ou tout cas de force majeure, le client ne peut annuler sa commande et/ou rendre Neidhart + Schön AG responsable des dommages pouvant résulter de ce dépassement.

6. Refus de prise en charge: Si le client, dûment averti, ne prend pas livraison de sa marchandise dans un délai convenable, Neidhart + Schön AG est en droit de la facturer et de l'entreposer, chez lui ou ailleurs, aux frais du client.

7. Matériel de reproduction et de façonnage: Le matériel intermédiaire (films, lithos, supports de données, montages, plaques d'impression, formes de découpe, plaques de gaufrage, etc.) reste la propriété de Neidhart + Schön AG, sauf accord contraire. Neidhart + Schön AG a seule le droit de déterminer si et comment le client peut utiliser les produits du pré-pressé (données et films) qui lui ont été remis. Il n'existe pas d'obligation de remise. Tant qu'une autorisation n'est pas expressément accordée, une réutilisation des données, particulièrement leur copie ou leur diffusion, est exclue. En cas d'utilisation non autorisée, Neidhart + Schön AG se réserve le droit de s'engager des poursuites suivant la loi sur le droit d'auteur et la loi sur la concurrence.

8. Layouts, concepts: Les esquisses, maquettes, concepts, maquettes en blanc et travaux photographiques commandés seront facturés, même si aucune commande n'est passée. Ces documents ont valeur de travaux indépendants et sont totalement soumis aux conditions générales de vente ci-dessus.

9. Droits d'auteur: Les prestations à caractère créatif sont protégées par la loi sur le droit d'auteur et requièrent l'autorisation expresse de Neidhart + Schön AG pour toute utilisation ultérieure.

10. Droits de reproduction: La reproduction et l'impression de documents, de textes, d'images, de modèles et autres remis à Neidhart + Schön AG par le client n'est faite que si celui-ci a acquis au préalable les droits de reproduction nécessaires. Dans le cas d'une infraction à la loi sur le droit d'auteur ou au droit sur la personnalité, Neidhart + Schön AG ne peut ni être poursuivie, ni être obligée à verser des dommages et intérêts.

11. Documents de contrôle et épreuves: Le client est tenu de contrôler les épreuves et les documents de contrôle qui lui sont soumises avant l'achèvement de la commande (épreuves, proofs, fichiers, Ozalides et autres) et de les renvoyer avec le bon à tirer dans le délai convenu, en y mentionnant les corrections éventuelles. Dans le cas où plusieurs épreuves successives sont produites, le client contrôle si les corrections antérieures ont bien été prises en compte. La responsabilité Neidhart + Schön AG n'est pas engagée pour les erreurs omises par le client. Il confirmera par écrit et dans les 24 heures les corrections et les modifications transmises par téléphone, sinon aucun effet juridique ne pourra en découler. Avec la signature du bon à tirer, le client autorise Neidhart + Schön AG à produire le travail. S'il a été convenu de renoncer à des épreuves, ou si le client met à disposition des films ou des données finies, il en porte l'entière responsabilité.

12. Frais supplémentaires, corrections d'auteur: Tous les frais supplémentaires imputables au client ou à un tiers qu'il a mandaté, comme livraison en retard des documents ou du bon à tirer, ainsi que pour cause de mise au propre ou remaniement de manuscrits, données ou autres documents ou à la suite de corrections demandées après la signature du bon à tirer, seront facturés en sus.

13. Livraison en plus ou en moins: Si le nombre d'exemplaires livrés reste dans une marge de 10% en plus ou en moins de la quantité commandée, le contrat est, dans ce cas, considéré comme rempli. Neidhart + Schön AG est légalement autorisée à facturer les exemplaires supplémentaires effectivement livrés jusqu'à un dépassement de 10% du tirage commandé.

14. Matériel fourni par le client: Tout matériel fourni par le client pour l'exécution de sa commande doit être livré franco domicile. Le client est seul responsable des dommages qui proviendraient d'un matériel non approprié (qualité, quantité). L'entreposage du matériel se fait aux frais et aux risques du client.

15. Livraison, emballage: Sauf accord contraire, les frais d'emballage, de transport et d'assurance des marchandises ne sont pas compris dans le prix et seront facturés au client suivant les coûts. Les palettes, containers et caisses seront facturés au prix d'achat.

16. Réclamations: Le client vérifie consciencieusement si le produit est conforme au contrat. Il s'assure de plus que toutes les corrections et ajouts ont été pris en compte. Les défauts doivent être réclamés de manière écrite immédiatement après leur découverte et au plus tard dans un délai de huit jours après réception de la commande. Ne sont pas considérés comme défauts des écarts minimes, si ceux-ci restent dans la marge de tolérance accordée au procédé, au niveau du matériel dans sa couleur, sa structure ou son gramme, ainsi qu'au niveau de l'image imprimée et des encres d'impression. Les erreurs qui auraient pu être corrigées par le client avant ou lors du bon à tirer ne peuvent pas être considérées comme défauts. En cas de réclamation justifiée, la marchandise sera remise en état dans un délai raisonnable. Si une insuffisance est déclarée, Neidhart + Schön AG a le droit, mais pas l'obligation, selon son propre choix, de remettre en état ou de remplacer la marchandise défectueuse.

17. Limitation de la responsabilité: Les manuscrits, supports de données ou données elles-mêmes, lithos, originaux, photographies, etc, ainsi que les stocks de produits finis ou tout autre matériel remis à Neidhart + Schön AG sont traités avec le soin usuel. Pour des risques supplémentaires, le client doit, sauf accord contraire écrit avec Neidhart + Schön AG, prendre lui-même une assurance ou en supporter la responsabilité. Toute responsabilité s'étendant au-delà de la valeur de la commande pour un dommage quelconque, direct ou indirect, est généralement nulle, sous réserve des dispositions légales.

18. Prise en charge de données électroniques: Neidhart + Schön AG ne supporte en aucun cas la responsabilité de données transmises par le client (sur un support ou par fibre optique) et dont le contenu comporte des erreurs, est incomplet ou recèle un virus. De même, aucune responsabilité ne sera prise si des données livrées ne sont pas traitables ou utilisables de manière standard et qu'une perte de qualité à l'impression en découle. Neidhart + Schön AG a cependant le droit de facturer au client les corrections ou compléments nécessaires ainsi que de lui demander des dommages et intérêts pour des dégâts engendrés par un virus. Neidhart + Schön AG ne prend aucune responsabilité en cas de perte de données survenant dans des documents livrés, traités ou nécessitant un traitement. De même, Neidhart + Schön AG ne peut être tenue pour responsable des dégâts éventuels causés par la transmission involontaire de données infectées. La responsabilité se limite à des erreurs provoquées par N+S AG, pour autant que celles-ci soient le fruit d'une négligence grave.

19. Stockage de documents et de fichiers de travail: Sans convention écrite, il n'existe pas d'obligation de conserver les documents de travail comme fichiers, supports de données, films, sélections couleurs et lithos, gammes/épreuves, formes de découpe et plaques de gaufrage. Les données finales, sauvegardées pour garantir l'exécution technique de la commande, seront effacées 10 jours après la livraison. Tout autre stockage doit être expressément convenu par écrit et est mis en œuvre contre facturation, aux risques et périls du client, sous réserve des risques liés à la compatibilité avec de nouvelles techniques de travail ou dus à une perte involontaire de données. En cas de stockage demandé par le client, les coûts liés à l'archivage, à une réutilisation, au formatage et à l'expédition sont facturés séparément.

20. Stockage de travaux finis ou semi-finis: Les produits imprimés qui sont stockés chez Neidhart + Schön AG à la demande du client sont soumis aux frais de stockage habituels sur le marché. Une facturation annuelle est pratiquée.

21. Clause salvatrice: Si tout ou partie de ce contrat s'avérait être non valide ou inapplicable conformément à la loi en vigueur, la clause non valide ou inapplicable sera considérée comme remplacée par une clause valide et applicable qui sera la plus similaire à l'intention de la clause d'origine et le reste de l'accord conservera ses effets.

22. For juridique/Tribunaux: Le contrat avec le client est soumis au droit suisse. Le for juridique pour les deux parties est Zurich.

Zurich, décembre 2001